

## **BUREAU DU VENDREDI 5 OCTOBRE 2018**



Le vendredi 5 octobre 2018 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, 75006, Paris, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 7 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 28 septembre 2018.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,  
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris-Grand Est,  
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris-Grand Est,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,  
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

### **ABSENT-EXCUSES N'AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,  
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

Qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

et a participé Monsieur Hervé MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée.

### **Le Bureau :**

- a désigné M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## Sur les affaires délibérées :

### ✓ AVANTS-PROJETS

- considérant la nécessité de rénover les toitures terrasses vétustes des usines principales et de mettre en conformité règlementaires ces dernières vis-à-vis des protections collectives, **a approuvé** l'avant-projet relatif à leur réfection pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 1,58 M€ H.T. (valeur août 2018) ; **a autorisé** la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant les nombreux incidents intervenus sur la conduite DN 400 « Pierrefitte-Domont » posée en 1958, **a approuvé** l'avant-projet modificatif relatif à la phase 1 de son renouvellement pour un montant de travaux estimé à 0,66 M€ H.T. (valeur octobre 2018) ; **a autorisé** la poursuite des travaux dans le cadre du marché à bons de commande de travaux n° 2015/46, portant sur les prestations de travaux relatives à 5 opérations de « dévoiements/modifications en conduites de transport et distribution suite à la demande de tiers », ainsi que la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

### ✓ MARCHE

- **a autorisé** la signature du marché subséquent n°11 relatif à des prestations de conseil et d'expertise dans le cadre de la préparation d'un avenant au contrat de délégation de service public de l'eau, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019, non renouvelable avec le groupement TUILLET Audit / Naldeo / CABANES ET NEVEU, sans montant minimum et sans montant maximum, estimé à 0,36 M€ H.T.,

### ✓ CONVENTION AVEC LES TIERS

- **a approuvé** l'avenant n°1 à la convention 2014CONV008S17 subséquente bipartite entre l'aménageur (SGP) et le SEDIF, réévaluant le solde des sommes engagées (études préalables et investigations complémentaires) pour la mise en compatibilité des installations du SEDIF exploitées par Veolia Eau d'Ile-de-France nécessaires à la réalisation de la gare ISSY RER, pour un montant estimé de 0,08 M€ H.T. (valeur 2017) et qui sera remboursé par SGP ; **a autorisé** la signature de cet acte et de tous documents se rapportant à ce dossier,

### ✓ AUTRES

- considérant que le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et Ile-de-France Mobilités ont engagé en 2013 le projet de prolongation du tramway T1 entre les gares de Noisy-le-Sec et de Fontenay-sous-Bois, sur un linéaire de 7,7 km, qui entraîne la modification d'une bretelle autoroutière de sortie de l'A86 à Fontenay-sous-Bois, et le dévoiement d'une conduite d'eau potable du SEDIF de DN 1 250 mm, ce dernier jouxtant le domaine public ferroviaire, **a approuvé** et **autorisé** la signature de la convention entre le SEDIF et SNCF Réseau pour une prestation d'étude de mission de sécurité ferroviaire, qui prendra fin à la date de remise de l'avis technique sur la Notice de Sécurité Ferroviaire, conclue pour un montant estimé à 12 460 € H.T. ; **a autorisé** la passation et la signature de la prochaine convention de suivi des travaux du SEDIF par la SNCF, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier, dans la limite des crédits votés au budget pour ce programme et pour la durée de ces travaux,

- considérant que la Société du Grand Paris (SGP), dans le cadre de son projet de création de la ligne de métro automatique 15 Sud du réseau de transport du Grand Paris, mène un projet de création d'un Site de Maintenance des Infrastructures (SMI) sur la commune de Vitry-Sur-Seine, qui entraîne la création de faisceaux de voies ferrées, d'une zone de stockage/circulation en béton armé et le dévoiement d'une conduite d'eau potable du SEDIF de DN 400 mm située en partie dans le domaine public ferroviaire, **a approuvé** la passation et la signature des conventions d'étude de mission de sécurité ferroviaire et d'accompagnement des travaux du SEDIF par la SNCF, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier, dans la limite des crédits votés au budget pour ce programme et pour la durée de ces travaux,

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**